



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020 par conférence téléphonique à 19 h 30

Sont présents :

Madame Denise Gendron	mairesse
Madame Nathalie Chapdelaine	conseillère siège numéro 2
Madame Sylvie Laplante	conseillère siège numéro 3
Monsieur Michel Veilleux	conseiller siège numéro 4
Monsieur Claude Lemire	conseiller siège numéro 5
Monsieur Gilles Montembeault	conseiller siège numéro 6

Assiste également à la séance, madame Sylvie Charbonneau, adjointe et secrétaire-trésorière par intérim.

Tous les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame Denise Gendron mairesse.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de la mairesse.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-04-59

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins 72 heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu. Après l'ajout d'un point de voirie et quelques points au varia, sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 2 mars 2020 À 19 H 30

RÉSOLUTION 2020-04-60

Sur proposition de madame Sylvie Laplante et appuyé par monsieur Michel Veilleux, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRORDINAIRE DU 12 mars 2020

RÉSOLUTION 2020-04-61

Sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Sylvie Laplante, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE

5. COMPTES DU MOIS

RÉSOLUTION 2020-04-62

Après la lecture des comptes du mois, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tel que proposé.

ADOPTÉE

6. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Appel d'offres pavage

Les appels d'offres ont été envoyés pour la réparation de nos routes. C'est le rang du Bas de l'île qui est prioritaire cette année.

RÉSOLUTION 2020-04-63

Il est proposé par monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, qu'une entente de gré à gré soit conclue pour les réparations des nids-de-poule qui sont urgentes. Le rang du Bas de l'île sera priorisé. Ces réparations nécessaires doivent être faites dans un premier temps et réduiront les coûts pour les réparations à venir.

ADOPTÉE

Le conseil aimerait faire adopter un règlement qui nous donnerait un levier légal pour interdire la circulation sur des tronçons de pavage fraîchement installé. Comme nous n'avons pas de règlement pour interdire les équipements lourds, il semble que la police ne puisse intervenir.

Nous allons demander conseil à Maître Roberge.

6.2 Appel d'offres fauchage

Les appels d'offres ont été envoyés pour le fauchage (3 versants) pour une année.

6.3 Appel d'offre balayage

Les appels d'offres ont été envoyés pour le balayage de nos rues (3,44 km) pour une année.



No de résolution
ou annotation

6.4 Matériel pour signalisation

RÉSOLUTION 2020-04-64

Il est proposé par monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, qu'un budget de 4,000\$ soit débloqué pour acheter la signalisation manquante en demandant une soumission à deux compagnies.

ADOPTÉE

6.5 Débroussaileuse (Kubota)

L'information n'est pas concluante. Nous allons voir avec notre vendeur.

6.6 Résolution pour nommer les inspecteurs adjoints à la MRC

NOMINATION À TITRE DE INSPECTEUR- ADJOINT RELATIVEMENT AU RÉGLEMENT « Inscrire règlements de zonage et administratif No. Règlement municipal et son titre

RÉSOLUTION 2020-04-65

CONSIDÉRANT l'adoption d'un plan de transition écologique à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'action d'engager des agents cours d'eau pour la période estivale afin de réaliser des visites chez les propriétaires riverains pour les informer de la réglementation et vérifier le respect de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a offert ses services pour la réalisation de ce mandat à 20 000\$ par année à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que la MRC Nicolet-Yamaska a retenu les services du CRECQ pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC et l'intégration des exigences concernant la protection des rives, du littoral et des zones inondables ;

CONSIDÉRANT que l'application de ces règlements d'urbanisme est notamment confiée à un fonctionnaire désigné ou un fonctionnaire désigné adjoint ;

Il est proposé par madame Sylvie Laplante et appuyé par monsieur Michel Veilleux que le conseil désigne mesdames Émilie Paris-Jodoin et Michaëlle Leblond et monsieur Samuel Dupont-Fard comme fonctionnaires (inspecteurs) adjoints pour l'application des règlements de zonage et administratif. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :



No de résolution
ou annotation

- Émettre et signer des avis d'infraction (avis de courtoisie) au propriétaire foncier pour le non-respect d'une *bande riveraine* le long des cours d'eau

ADOPTÉE

6.7 Ponceaux haut de l'île

RÉSOLUTION 2020-04-66

CONSIDÉRANT la réhabilitation prochaine du rang du Haut de l'île;

CONSIDÉRANT l'optique d'une pérennité des ouvrages à long terme;

CONSIDÉRANT que l'inspection des ponceaux du tronçon à réhabiliter a déjà été effectuée;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de valider par des mesures des débits, si les ponceaux sont dimensionnés suffisamment pour tenir compte des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que cette étude des 11 ponceaux est en partie subventionnée à 75 % du coût total;

Il est proposé par monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, d'étendre l'étude des débits d'eau aux 11 ponceaux mentionnés.

ADOPTÉE

7. AFFAIRES LÉGALES

7.1 Report des élections

Compte tenu de la situation, l'élection pour combler le départ d'un conseiller est reportée.

8. ADMINISTRATION

8.1 Suivi FDT

Les 8 caméras de surveillance sont installées au préau.

8.2 Année financière

Après avoir contacté notre firme comptable pour la production des états financiers 2019, nous devons demander à Infotech de finaliser les conciliations bancaires de novembre et décembre 2019.



No de résolution
ou annotation

9. SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Faire le point sur la situation à la Municipalité

- Nous maintenons rigoureusement les consignes.
- Nous validerons avec les organisateurs du Festival country de Sainte-Monique si le festival est maintenu.
- Nous attendons pour contacter les deux candidats retenus pour les entrevues étant donné la situation.

9.2 Appels de courtoisie aux personnes isolées

- Nous n'avons pas de nouvelles personnes sur la liste. Nous continuons les appels de courtoisie deux fois par semaine.
- Nous avons aussi des bénévoles qui se sont manifestés pour faire des appels et autres.

10. SUIVI

- Nous faisons un suivi sur l'état de la route Caron, à savoir s'il faut intervenir ou la fermer. Nous validerons avec le Grand St-Esprit.

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

12.1 Permis pour feux

- Suite à la liste des questions / réponses que la mairesse a adressées à monsieur Robert Boisclair et à la réponse qu'elle a fait suivre aux conseillers, les feux sont permis dans le foyers couverts seulement et aucun permis ne sera délivré pour les feux à ciel ouvert.

12.2 Chien dangereux

- Une lettre enregistrée a été envoyée au citoyen qui contrevient à plusieurs points du règlement de nuisance concernant son chien.

12.3 Règlement harmonisé 06-2019

- Michel Veilleux et Claude Lemire demandent à la secrétaire de leur faire parvenir le nouveau règlement harmonisé 06-2019 qui contient entre-autres des règlements sur les animaux.

12.4 Station de pompage

- Après des manœuvres à la station de pompage, le niveau se maintient à 87 %.

12.5 Modification des taux d'intérêts

3570



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 2020-04-67

CONSIDÉRANT que la situation de plusieurs citoyennes et citoyens pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* ou 981 du Code municipal ainsi que l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Il est proposé monsieur Gilles Montembeault et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine et il est résolu que :

1. Le préambule ci-devant fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Le conseil fixe à **5 %** le taux d'intérêts applicable à toute somme due à la municipalité à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, et ce, jusqu'au **31 décembre 2020**.
3. Le conseil abroge toute disposition imposant une pénalité sur les taxes exigibles.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Gilles Montembeault propose la levée de la séance à 21h15.

La Mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.



Denise Gendron

Sylvie Charbonneau adjointe,

Mairesse

Secrétaire-trésorière par intérim